

PV N° 31 de la séance du Conseil communal de St-Prex
mercredi 26 août 2020
Modifié en séance du 28 octobre 2020 (en bleu dans le texte)

Présidence : M^{me} Sylvie **FUCHS**

Secrétaire : M^{me} Anne **DEVAUX**

Scrutateurs : M^{me} Marie-Claire **MAMIN** et M. Antonio **TODDE**

Huissière : M^{me}. Claire **MATTI**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation de la secrétaire du Conseil et de l'huissière.
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du PV de la séance du mercredi 24 juin 2020
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Présentation de la direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) sur la marge d'autofinancement et les indicateurs de notre commune par Monsieur Fabio Cappelletti.
8. Rapport sur le préavis n° 04/06.2020 – Révision du règlement communal sur la protection des arbres
9. Dépose du préavis 05/08.2020 - Arrêté d'imposition pour l'an 2021
10. Dépose du préavis 06/08.2020 - Révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
11. Dépose du préavis 07/08.2020 - Mise en conformité du règlement communal sur la distribution de l'eau et de son annexe
12. Nomination de la commission de gestion pour la dernière année de législature
13. Nomination d'un membre à la commission des finances pour la dernière année de législature
14. Simples questions
15. Contre-appel

1) Appel

Il est 20h00 lorsque la Présidente ouvre la séance. Cette dernière se déroule au Vieux-Moulin.

Les scrutateurs procèdent à l'appel.

Les Conseillers et Conseillères suivant(e)s sont excusé(e)s :

Luis Antonio **BABO**, Sandra **BASTOW**, David **CLÉLIN**, Philippe **DEILLON**, Barbara **DELLWO**, Luc **MORET**, Michel **PERRIARD**, Concetta **PINO**, Louis-Claude **PITTET**,

M. Carmelo **TODARO** est absent.

M. Nicolas **COTTIER** arrive à 20h02

M. Alain **FOLLY** arrive à 20h02.

M^{me} Florence **PORRECA** est démissionnaire

54 membres du Conseil étant donc présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, cela en accord avec les dispositions contenues à l'article 55 du règlement du Conseil communal.

2) Assermentation de la secrétaire du Conseil et de l'huissière.

La Présidente du Conseil Communal a procédé à l'assermentation de la nouvelle huissière M^{me} Claire **MATTI** et de la nouvelle secrétaire du Conseil M^{me} Anne **DEVAUX**

3) Adoption de l'ordre du jour

La Présidente met en discussion l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos et accepté à l'unanimité des membres présents.

4) Adoption du PV No 30 de la séance du 24 juin 2020

La Présidente constate qu'aucune demande de modification n'a été souhaitée. Le sujet est clos et accepté à l'unanimité. Remerciements à son auteur.

5) Communications du Bureau

Hommage

Un instant de recueillement est observé en hommage à M^{me} Marianne **MOSINI**, Maman de M. Daniel **MOSINI**, syndic, et de M. Christophe **MORET**, frère de M. Luc **MORET**, Conseiller communal.

Déroulement de la Séance

La Présidente invite chacun et chacune à se présenter nominalement avant chaque intervention afin de faciliter la mémorisation des noms pour les nouvelles arrivantes au sein du Bureau.

Salle de la Paix

La Salle du Vieux-Moulin n'étant pas libre lors de la prochaine séance du Conseil qui se tiendra le 30 septembre, la Présidente propose le Cherrat. Le port du masque sera obligatoire en fonction du nombre de conseillers et conseillères présents et de la possibilité de placer chacun et chacune dans le respect de la bonne distance sanitaire.

M. Raymond **TARDY** prend la parole et propose la Salle de la Paix de la Verrerie.

M. Daniel **MOSINI**, intervient pour confirmer que cela ne devrait pas poser de problème

M. Jacques **ROCHAT** propose l'Aula du Cherrat

M^{me} Anouk **GAUMANN** propose la salle de sport du Cherrat

M. Raymond **TARDY** s'inquiète de tous les élèves du Cherrat susceptibles de contaminer les lieux.

Démission

La Présidente rapporte la démission de M^{me} Florence **PORRECA** pour cause de déménagement et demande à l'Entente de proposer un ou une candidate pour la remplacer.

6) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

7) Présentation de la direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) sur la marge d'autofinancement et les indicateurs de notre commune par Monsieur Fabio Cappelletti.

M. Fabio Cappelletti a présenté l'évolution de la marge de de manoeuvre de l'autofinancement de la commune de Saint-Prex en tenant compte des différents investissements de ces dernières années, ainsi que des charges indépendantes de sa volonté comme la péréquation. Il a également expliqué à l'assemblée du Conseil comment interpréter les chiffres de l'autofinancement et où se situe Saint-Prex par rapport à la moyenne cantonale. La présentation se trouve en annexe du présent procès-verbal.

8) Rapport sur le préavis n° 04/06.2020 – Révision du règlement communal sur la protection des arbres

La Présidente appelle le rapporteur de la commission ad Hoc de Gestion M. Bernard **VERMEULEN**

L'exposé étant clos; la discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la commission concernant l'art.8 du règlement communal.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu l'amendement au préavis n° 04/06.2020
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

D'accepter l'amendement à l'art. 8

Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement au préavis n° 04/06.2020 le manifestent en levant la main comme suit :

- Avis favorables : 54
- Avis contraire : 0
- Abstention : 0

En conclusion du vote, l'amendement au préavis n° 04/06.2020 est accepté

La Présidente ouvre la discussion sur préavis n° 04/06.2020. La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- 1)d'approuver la révision générale du règlement communal sur la protection des arbres;
- 2)d'admettre que ce règlement entre en vigueur dès son approbation par le Département de l'environnement;

Les conseillères et conseillers qui acceptent le préavis n° 04/06.2020 le manifestent en levant la main comme suit :

- Avis favorables : 54
- Avis contraire : 0
- Abstention : 0

En conclusion du vote, le préavis n° 04/06.2020 est accepté

9) Dépose du préavis 05/08.2020 - Arrêté d'imposition pour l'an 2021

La commission des finances sera en charge de ce préavis

10) Dépose du préavis 06/08.2020 - Révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

La Présidente nomme la commission suivante:

M. Raymond **TARDY**
M. Guy **GUERITZ**
M. Jean-François **CHAVANNES**
M. Sacha **MEYER**
M. Thierry **JAQUIÉRY**

Suppléants :

M. David **MONDADA**
M^{me} Concetta **PINO**

11) Dépose du préavis 07/08.2020 - Mise en conformité du règlement communal sur la distribution de l'eau et de son annexe

La Présidente nomme la commission suivante:

M. Philippe **CHABLE**
M. Jacques **ROCHAT**,
M. Roland **THIÉBAUD**
M. Blaise **VAN POUQCQUE**
M. Jean-Noël **FANGUIN**

Suppléants

M. Pascal **GIRARDET**
M. Dominique **DUBUGNON**

12) Nomination de la commission de gestion pour la dernière année de législature

La Présidente ouvre la discussion, elle rappelle que la commission est composée de sept membres, rééligibles à hauteur de cinq membres de l'année précédente:

Se propose M. Jean-Noël **FANGUIN**
Christian **BOILLAT**: propose Marc **HAUSWIRTH**
Anouk **GAÛMANN** propose Pascal **GIRARDET**
M. Denis **OGGIANO** propose Sophie **ROUQUETTE STUDER**
Yves **MORAND** propose Thierry **JAQUIÉRY**
Pascal **GIRARDET** propose Anouk **GAÛMANN**
Sébastien **PITTET** propose Steve **BUGNON**

La commission de gestion est donc composée comme suit:

M. Jean-Noël **FANGUIN**
M. Marc **HAUSWIRTH**
M. Pascal **GIRARDET**
M^{me} Sophie **ROUQUETTE-STUDER**
M. Thierry **JAQUIÉRY**
M^{me} Anouk **GAÛMANN**
M. Steve **BUGNON**

13) Nomination d'un membre à la commission des finances pour la dernière année de législature

La Présidente ayant quitté la commission des finances à la suite de son élection à la Présidence du Conseil, laisse sa place.

M. François **SIEGWART** au nom du Groupe PLR, a le plaisir de proposer M. Jan **Von OVERBECK** et de présenter brièvement son parcours.

La commission des finances est donc composée comme suit:

M. Michel **CONNE** Président

M. Marc **HÄFLIGER**

M. Alexandre **BUVELOT**

M. David **CLÉNIN**

M. Fabrice **DESSAUX**

M. Henri **HALLER**

M. Jan **Von OVERBECK**

14) Simple questions

Interpellation et intervention

La Présidente informe qu'une interpellation et une intervention ont été déposées tardivement. Elle invite leurs auteurs à en faire la lecture.

M. Marc-Antoine **SIEGWART** dépose une interpellation au nom du PLR intitulée « Conséquences du Covid-19 sur les finances de la commune de Saint-Prex ». Il attend une réponse de la part de la Municipalité lors de la prochaine séance du Conseil. Il se met à disposition de la Presse pour les éventuelles questions.

M Frédéric **BERTHOUD** donne lecture de son intervention intitulée « Deux poids deux mesures? » sur le thème du traitement des incivilités. *L'intervention traitait en effet le thème des incivilités grandissantes, mais mise en balance avec l'assiduité de PRM pour se concentrer sur des actions jugées punitives par les honnêtes citoyens en rapport avec le sentiment de la population d'un laisser-aller vis-à-vis de ces petits délinquants. (Modification demandé par M. Frédéric BERTHOUD et voté en séance du 28 octobre 2020)*

M. Daniel **MOSINI** apporte une brève réponse à M. Marc-Antoine **SIEGWART**. La Municipalité se penchera sur le sujet, mais oui, le Covid-19 a des impacts sur la marche des affaires des privés comme de celles de la Commune.

Concernant les incivilités, il répond à M. Frédéric **BERTHOUD**, « *nous déplorons toutes les incivilités sur le territoire une plainte est déposée chaque fois que cela est possible* ». Le Covid-19 et la fréquentation estivale ont fait monter la pression du côté des incivilités.

L'interpellation et l'intervention sont en annexe du présent PV.

Goudron

M^{me} Sandrine **PITTOLAZ** pousse « *un cri de colère* » contre la marée de goudron aux abords de la piscine. Les huit arbres « *minuscules* » qui y sont plantés ne disposent que d'une toute petite bande de terre pour grandir. Elle rapporte le propos d'un horticulteur avec lequel elle s'y est rendue, « *ils vont crever* ».

La Conseillère remarque que les fleurs promises ne sont pas là. Elle insiste également sur ce revêtement de goudron « *mauvais pour le réchauffement climatique et l'écologie* ». Elle espère que le projet du chemin des écoliers sera réalisé dans un esprit plus écologique et végétal.

M^{me} Carine **TINGUELY**, lui répond que le travail a été réalisé par le paysagiste Ligne verte qui a posé un revêtement spécifique absorbant. L'eau traverse la couche de goudron et un arrosage passe sous le goudron, les arbres ne sont donc pas en danger. Par ailleurs cette

place offre un parking adapté aux grandes manifestations ainsi qu'aux manifestations elles-mêmes. La Municipale met également en avant le bonheur des jeunes qui peuvent y jouer au basket et s'adonner aux joies du skate. M^{me} Carine **TINGUELY** rappelle aussi le choix de l'architecte qui a gagné le concours: « *Le décor est volontairement minéral par opposition à la forêt toute proche* ». Le chemin des écoliers sera très végétalisé.

Éclairage nocturne

M^{me} Sandrine **PITTOLAZ** critique également l'éclairage nocturne de l'entrée de la piscine, en contradiction avec le titre de « Cité de l'énergie » de Saint-Prex.

M. Jacques **ROCHAT** ajoute au sujet l'éclairage quotidien de la salle de gym dès 6h du matin. « *Je pense que c'est pour des questions de nettoyage, il faut leur mettre une lampe frontale, tous les spots allumés, c'est peut être un peu trop* », ajoute le Conseiller.

M^{me} Carine **TINGUELY** répond à M^{me} Sandrine **PITTOLAZ** à propos de l'éclairage de l'entrée de la piscine que des solutions adaptées peuvent être étudiées.

M. Nicolas **COTTIER** complète le débat en revenant à la présentation de M. Capelletti. Il invite à une réflexion globale et cohérente concernant les demandes présentées à la Municipalité en mettant en exergue le fossé entre « *rogner sur deux heures d'électricité* » et « *investir dans une piscine* », considérant que deux heures d'électricité ne changent pas grand chose contrairement à l'investissement de la piscine.

M^{me} Sandrine **PITTOLAZ** lui répond directement : « *la lumière ne me dérange pas, il s'agit d'écologie* ».

M. Pascal **GIRARDET** éclaire le sujet sous un autre angle arguant que l'éclairage nocturne favorise la lutte contre les incivilités. Il en profite aussi pour manifester son contentement concernant a très belle réussite que représente la piscine.

M Daniel **MOSINI** emporte le dernier mot sur cette question « *Réfléchir et réaliser des optimisations font aussi partie de notre mission* ».

Remerciement

M^{me} Sandrine **PITTOLAZ** tient à remercier pour le village si joliment fleuri et la buvette éphémère.

Place de jeux

M. Yves **MORAND**, fait référence aux conséquences du réchauffement climatique sur les places de jeux, notamment celle du Cherrat et demande si des mesures seront prises pour assurer plus d'ombrages au public et de prévoir de l'eau.

M^{me} Carine **TINGUELY**, confirme la volonté municipale de réaménager les places de jeux, tout en soulignant l'exception que représente celle du Cherrat. Celle-ci étant sur un terrain constructible « *Il est difficile d'y engager un gros investissement, mais on peut réfléchir à créer un ombrage* ».

Arrosage des plages

M. Yves **MORAND** demande ce qui est prévu concernant l'arrosage des plages, éventuellement un arrosage automatique, afin de maintenir le gazon en état pour le public.

M^{me} Carine **TINGUELY** lui répond à ce sujet que le prochain préavis sur le plongeur du Chauchy prévoit un système d'arrosage avec l'eau prélevée directement dans le lac.

M. Raymond **TARDY** demande ce qu'il en est de l'arrosage de la plage de la place d'Armes.

M^{me} Carine **TINGUELY** lui répond que cela n'est pas prévu actuellement.

Route de Lussy

M. Yves **MORAND** fait état de la profusion de végétation débordant sur la voie publique du mur d'enceinte d'une propriété privée route de Lussy. Il demande qui est responsable de l'entretien de la voie publique bordant le mur d'une propriété privée.

M. Raymond **TARDY** signale qu'au carrefour de Lussy/Chemin de Marcy, la haie appartenant à un particulier dépasse de 50 cm. « *M^{me} Tinguely s'était engagée à demander qu'elle soit taillée. Mais les haies sont toujours aussi hautes. Il faudrait peut être informer les gens qu'ils ont une obligation d'entretien* ».

M. Daniel **MOSINI**, répond que le mur « *appartient au propriétaire dont il soutient le terrain, jusqu'au pied du mur c'est à la commune de nettoyer* ». Il convient que la Commune doit rappeler aux propriétaires leur obligation d'entretien pour ne pas gêner la circulation de la voie publique.

M^{me} Carine **TINGUELY** répond à M. Raymond **TARDY**, « *tous les jours je signe des courriers de rappels et des exécutions forcées. On essaye de sensibiliser les gens un maximum* ».

Indicateurs financiers

M. Nicolas **COTTIER** revient sur la présentation de M. Cappelletti, notamment sur les indicateurs comme outils de pilotage. Son message s'adresse à la commission des finances qui peut ainsi « *prendre des décisions en toute connaissance de cause* ».

M^{me} Carine **TINGUELY** lui répond que « *les indicateurs existent, sont d'ores et déjà présents dans les comptes et à la disposition de tous* ».

M. Nicolas **COTTIER** précise que son intervention s'adresse à la commission des finances. « *On pourrait penser que je n'ai pas vu ces indicateurs, ce qui n'est pas la cas, mais on reste des civilistes et les indicateurs sont utiles pour prendre des décisions* ».

M Michel **CONNE** lui répond, « *nous prendrons un certains nombres de ces indicateurs et nous les inclurons dans notre rapport avec des explications* ».

Horaires d'ouverture au public de l'Administration

M. Michel **CONNE** rapporte qu'il est régulièrement interpellé par des citoyens qui trouvent les bureaux de l'Administration de la commune fermés. Il demande si la Municipalité a prévu une date pour revenir à la grille horaire des bureaux de l'Administration d'avant Covid-19.

M. Daniel **MOSINI**, répond que les nouveaux horaires post Covid-19 ne devraient pas être modifiés à moins que des retours indiquent qu'ils ne conviennent pas à la population.

Déchèterie

M. Pilipp **LANGER** félicite la Municipalité pour la diligence dont elle a fait preuve lors de l'incendie de la déchèterie et demande si on en connaît les causes et quid de la suite.

M^{me} Carine **TINGUELY** lui répond: La police n'exclue pas une cause technique qui aurait pu causer un départ de feu à l'intérieur de la benne des encombrants. Elle relève les incidents de cette nuit-là – le feu de poubelle à Buchillon feu de poubelle et l'incendie d'un engin agricole à Étoy– en précisant que la police n'a actuellement pas relié les événements entre eux. M^{me} Carine **TINGUELY** explique la relation avec l'ECA dans ce dossier. « *Les experts de l'ECA, sont venus le soir-même et c'était très appréciable. Mais, trois jours après, nous avons reçu une lettre avec les fameux petits paragraphes écrits en minuscule qui excluent les causes d'indemnisation. Heureusement dans notre malheur, il s'agit d'un dégât total, qui devrait nous permettre d'être totalement indemnisés. Cependant, pour obtenir la valeur maximale que l'assurance peut nous octroyer, nous devons fournir un inventaire et 10 ans de factures pour tout le matériel qui a brûlé dans l'incendie. La valeur mobilière plafond correspond à 10% de la valeur d'assurance du bâtiment de 4,6 millions, soit CHF 460'000. Si nous construisons un bâtiment identique au même endroit, l'ECA payera et nous serons soumis à la procédure normale des marchés publics. Si nous construisons un nouveau bâtiment ailleurs, l'ECA peut aussi nous rembourser la valeur de rendement. Là est tout mon questionnement, car comment calculer la valeur de rendement d'un bâtiment public? ».* En partant du principe que la population a payé la déchèterie et le bâtiment du Service de la voirie par les impôts, le but de la Municipalité est d'obtenir un remboursement intégral de la part de l'ECA afin de ne pas faire payer deux fois cette infrastructure. »

M. Alain **JOUFFREY** fait remarquer que les bennes des déchets verts sont très souvent pleines et remarque que du fait des escaliers, les personnes en voiture doivent être nombreuses à tourner autour pour voir si elles peuvent décharger leurs déchets ou pas.

M^{me} Carine **TINGUELY** en prend note, tout en précisant que les bennes sont régulièrement vidées. Elle en profite pour signaler des incivilités relevées (7 sacs de 110 litres remplis de matériel y ont été retrouvés). Elle fait également passer le message de la commune de Morges à la population saint-preyarde : ne pas amener de déchets verts à Morges, et ajoutet-elle, ni à Etoy, car nous nous sommes engagés à garder les déchets verts et le papier.

M. Frédéric **BERTHOUD** complimente le concept très simple de la déchèterie d'Etoy et propose « *de réfléchir à se montrer moins luxueux qu'avant et ainsi de réaliser des économies* ».

M. Raymond **TARDY** constate que l'accès à la benne de Saint-Prex est compliquée à cause des escaliers. Par comparaison, la fréquentation de la déchèterie d'Étoy est fort agréable.

Ligne de bus 724

M. Jean-François **CHAVANNES** signale que les bus de la ligne prolongée jusqu'à Allaman avec des arrêts aménagés pour les personnes à mobilité réduite, sont saturés dès 7h30 le matin, depuis la rentrée scolaire des gymnasiens. « *Afin d'éviter un transport en boîte de sardine particulièrement en période de Covid-19, peut-on peut demander aux MBC d'augmenter leur capacité? »*

M. Daniel **MOSINI** répond que des demandes ont déjà été adressées aux MBC pour se plaindre du manque de capacité à certaines heures sur cette ligne et à la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes). Cette dernière a rétorqué « *prenez le train* ». Malheureusement, il s'agit d'un problème récurrent.

M. François **SIEGWART** informe que le Conseil intercommunal de la PRM se déroulera au Cherrat après 4 ans d'absence. Il n'invite pas tout un chacun à y assister à cause du Covid-19, mais assure que les personnes présentes seront les bienvenues. Il précise que M^{me} Sylvie **FUCHS** y sera présente.

Renoncement

M. Daniel **MOSINI** a fait lecture de son annonce. Il ne se représentera pas pour l'élection à la prochaine législature. Son émotion a gagné toute l'assemblée et c'est dans un grand silence suivi d'une longue salve d'applaudissements que la séance du Conseil s'est terminée.

15) Contre-Appel

Les scrutateurs procèdent au contre-appel.

La Présidente remercie l'assistance et lève la séance à 22h07.

La Présidente



Sylvie **FUCHS**



La Secrétaire



Anne **DEVAUX**

Titre de l'Interpellation :

Conséquences du Covid-19 sur les finances de la Commune de Saint-Prex

Texte déposé :

Les différentes mesures de confinement édictées par les autorités afin de lutter contre la propagation du Coronavirus ont limité l'activité des agents économiques. Cette situation a impacté directement le chiffre d'affaires des entreprises : multinationales, PME, indépendants et particuliers. Par voie de conséquence, le recours au chômage partiel a réduit la marge de manœuvre financière de certains ménages.

Pour l'année 2020, le FMI estime une baisse générale de 6% du PIB dans les pays industrialisés. Plus pessimiste, le SECO évalue une baisse entre 7 et 10% du PIB Suisse. Les années qui suivront seront vraisemblablement elles aussi impactées négativement.

Ces estimations prédisent une baisse vraisemblable des revenus des personnes physiques et des personnes morales. Rappelons-nous que les comptes 2019 sont déficitaires de plus d'un million et le budget 2020 table sur un déficit de 3 millions de CHF. La dégradation de la santé financière de Saint-Prex était déjà préoccupante pré-Covid-19, les jours qui arrivent s'annoncent d'ores et déjà plus difficiles.

Néanmoins, cette crise a également montré la nécessité de s'adapter à la digitalisation et au télétravail en mettant un accent sur la promotion de la consommation locale et en renforçant le tissu économique local.

Cette crise offre donc également des opportunités qu'il faut saisir aujourd'hui.

Les signataires ont ainsi l'honneur de demander à la Municipalité les questions suivantes :

1. Quelle est l'estimation (intermédiaire) des conséquences financières du Covid-19 sur le ménage Communal ?
2. Ayant moins de potentielles ressources à disposition, les ambitions de la « vision communale » sont-elles revues ?
3. Quelles mesures la Municipalité prendra-t-elle afin de promouvoir le tissu économique local ?

Nom et Prénom de l'auteur :

Siegwart, Marc-Antoine

Signature :

Marc-Antoine Siegwart

Titre de l'Interpellation :

Conséquences du Covid-19 sur les finances de la Commune de Saint-Prex

Nom(s) et Prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Pittolaz Sandrine

Pittolaz

Pittet Louis-Claude

PERRUCHOU Vincent

VON OVERBECK DAN

~~Nix Daniel~~

Franco Didier

Adriane Sennwald

Sylvie Fuchs



Handwritten signatures corresponding to the names listed on the left: Franco, Sennwald, and Fuchs.

Conseil communal de Saint-Prex – 26.08.2020

« Deux poids deux mesures ? »

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales,
Messieurs les Municipaux,
Madame la Présidente,
Chers collègues conseillères et conseillers,

Depuis quelques temps, notre commune fait face à des actes de vandalisme répétés, des vols à la tire, feux de poubelles, j'en passe et des meilleurs.

Ces actes de vandalisme sont publiés sur les réseaux sociaux, notamment dans différents groupes » Facebook », et on constate un réel ras-le-bol de la population.

Deux poids deux mesures ?

Se parquer le week-end en double-file pour aller chercher son pain au village peut fortement renchérir le coût de la baguette, dans ce cas la tolérance zéro s'applique bien souvent ! Les contrôles de vitesse, juste après le panneau de limitation de vitesse à 50 kilomètres/heure à l'entrée de la localité, que ce soit au moyen de radar fixe ou par un policier planqué derrière une haie ne font pas partie des mesures de prévention mais visent uniquement à ponctionner le citoyen qui n'a pas droit à l'erreur !

En revanche, l'augmentation de ces différents délits de vandalisme mentionnés plus haut semblent impunis et ne vont en tout cas pas en diminuant !

Peut-être faudrait-il ranger les pistolets laser et l'animal au long cou pendant quelque temps et s'attaquer à ces individus qui prennent notre village pour une zone de non-droit.

Les priorités ne devraient-elles pas être revues ? Sinon, ne faudrait-il pas communiquer sur les éventuelles mesures prises, le cas échéant, pour rassurer la population ?

Je remercie par avance la Municipalité de faire le nécessaire afin que nos concitoyens retrouvent une certaine quiétude et n'aient pas un sentiment d'injustice, le fameux « Deux poids deux mesures ?

Merci !

Frédéric Berthoud

Indicateurs du rapport sur les finances communales vaudaises en 2018 pour la commune de Saint-Prex

Fabio Cappelletti – Chargé de recherches

Direction des finances communales

www.vd.ch/finances-communales

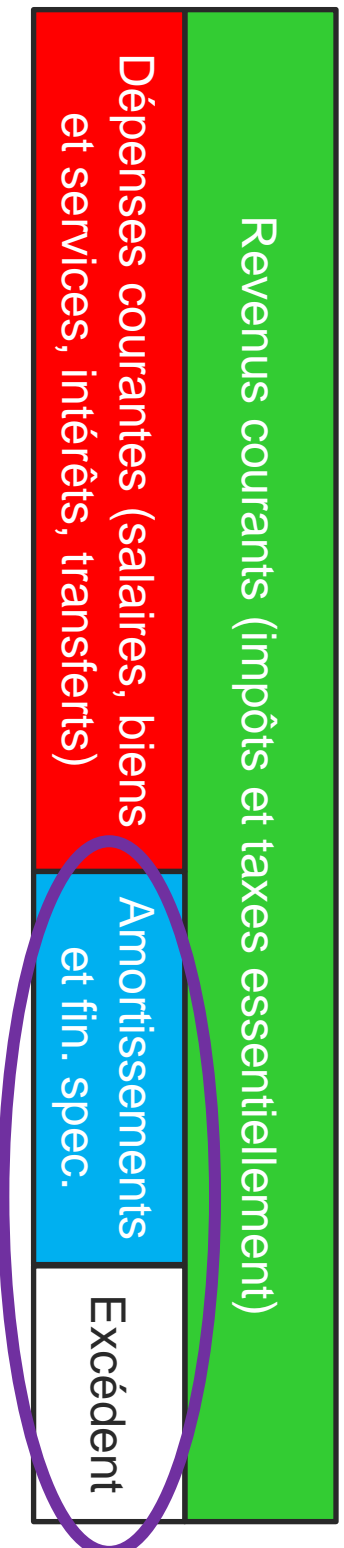
Conseil communal de
Saint-Prex, 26 août 2020

De quoi s'agit-il?

- www.vd.ch/finances-communales
- Rapport basé sur les comptes 2018 votés par les Conseils.
- 7 indicateurs harmonisés recommandés par la Conférence des autorités de surveillance cantonales des finances communales (<https://www.kkag-cacafc.ch>).
- Pour cette présentation, focus sur le sujet de la marge d'autofinancement, mais aussi parenthèse sur la dette.

La marge d'autofinancement

- Marge d'autofinancement: différence entre les revenus courants et les dépenses courantes (toutes les charges sauf les amortissements et les financements spéciaux).



- Il s'agit du « cash » qui reste à la commune pour financer les investissements et/ou pour réduire sa dette.
- En 2019, environ CHF 750'000 pour Saint-Prex.

Trois grandes questions

- La marge d'autofinancement est-elle suffisamment élevée
compte tenu des revenus courants de la commune?
 - Indicateur de la capacité d'autofinancement
- La marge d'autofinancement est-elle suffisamment élevée
compte tenu des investissements de la commune?
 - Indicateur du degré d'autofinancement
- La marge d'autofinancement est-elle suffisamment élevée
compte tenu du niveau de l'endettement communal?
 - Années théoriques pour le renouvellement de la dette

Capacité d'autofinancement

- Marque d'autofinancement ■ >10%: bon; 6-10%: moyenne; 3-6%: faible; <3%: mauvaise.
- Revenus courants

	2014	2015	2016	2017	2018	Sur 5 ans	2019
Marge d'autofinancement	8,9	3,7	5,1	1,2	2,8	4,3	0,75
Revenus courants	42,3	32,7	43,8	36,2	43,2	39,6	36,9
Indicateur	20,9%	11,4%	11,7%	3,2%	6,5%	10,9%	2,0%

Degré d'autofinancement

- ARGE d'autofinancement ■ >100% optimal; 70-100% acceptable à bon; <70% insuffisant, voire mauvais.
- Investissements nets

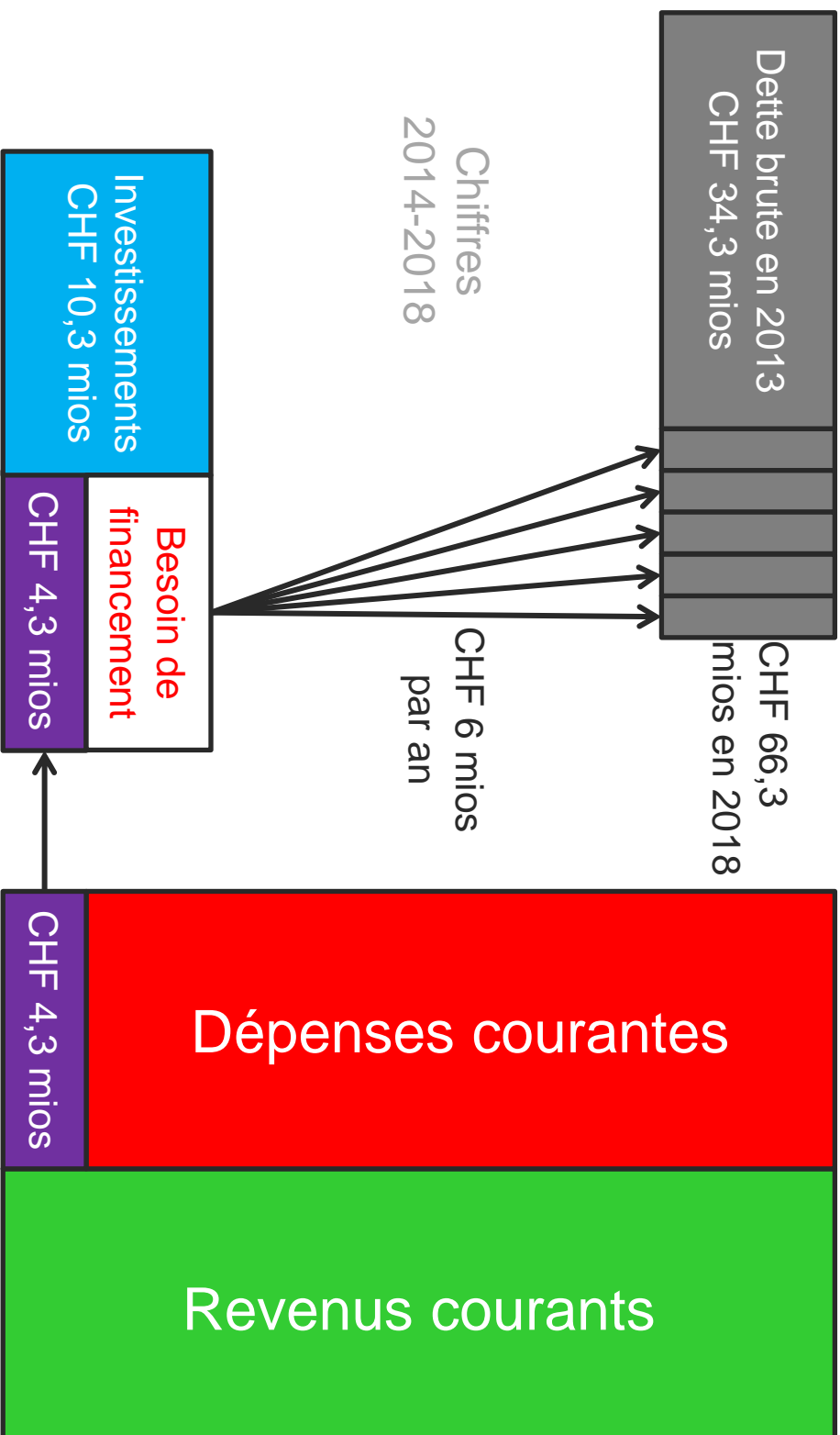
	2014	2015	2016	2017	2018	Sur 5 ans	2019
Marge d'autofinancement	8,9	3,7	5,1	1,2	2,8	4,3	0,75
Investissements nets	13,9	11,0	10,3	10,8	5,4*	10,3*	7,8
Indicateur	64%	34%	50%	11%	52%	44%	9,6%

*chiffre corrigé pour tenir compte d'un transfert vers le patrimoine financier en 2018.

Précision...

- Le degré d'autofinancement dépend de deux paramètres: la marge d'autofinancement et les investissements nets.
- Si l'activité d'investissement est forte, ce degré peut être faible malgré une marge d'autofinancement « suffisante ».
- Indicateur de la quotité d'investissement (dépenses d'investissement en % des dépenses consolidées).
- Sur 5 ans, 24% pour Saint-Prex, 13% en moyenne.
- Pas forcément un excès, mais quand même une activité qui requiert une marge d'autofinancement plus importante.

Lien indirect entre marge d'autofinancement et dette



S'endetter est-il un problème?

- S'endetter n'est pas toujours un « poison »...
 - ...si on le fait pour acquérir un bien durable **ET** s'il est possible de tout rembourser avant la « fin de vie » du bien.
- La dette est un problème si...
 - ...elle sert pour les dépenses courantes (marge négative);
 - ...elle réduit excessivement la marge de manœuvre;
 - ...elle n'est pas remboursable durant la vie du bien financé.
- Avec la marge d'autofinancement 2019, il faudrait 100 ans pour rembourser la dette brute 2019 (CHF 75,7 millions).⁹

Conclusion

- Insuffisance de la marge d'autofinancement récente et augmentation constante et structurelle de l'endettement.
- Idéalement, à terme, il faudrait augmenter la marge d'autofinancement et limiter le besoin de financement.
 - Réduire les charges courantes *et/ou*
 - Augmenter les recettes courantes *et/ou*
 - Diminuer les dépenses d'investissement.
- **Décision de la commune, en fonction des investissements planifiés et de la marge en termes d'impôts et charges.**

Questions?



Fabio Cappelletti – Chargé de recherches

Direction des finances communales – finances-communales@vd.ch

www.vd.ch/finances-communales